RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Aix-Marseille Avignon

Consultation hybride (présentiel - distanciel) du conseil d'administration
du 14 mars 2023

Délibération n° 6 du 14/03/2023

DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CA AU DIRECTEUR GENERAL

A l'occasion du renouvellement de son mandat, il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver le montant des délégations accordées au Directeur Général, en augmentant les seuils relatifs aux articles 187, 193 et 194 du GPCP comme suit :

- Remise gracieuse en cas de gène du débiteur : passage de 1€ à 800€
- Remise gracieuse des intérêts moratoires : passage de 1€ à 800€
- Admission en non valeur lorsque la créance est irrécouvrable : passage de 1€ à 800€
- Engagement de dépense pour les autres contrats : passage de 1 000 000€ à 5 000 000€ HT

Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique			
N° article	**Catégories d'opérations**	**Détail de l'opération**	**Seuil**
187	Dans la limite d'un seuil fixé, le conseil d'administration délègue au directeur son pouvoir de décisions en matière d'acquisition de recettes	Aliénation de biens immobiliers	1 € *Décision du 13/03/2019*
		Acceptation de dons et legs	1 € *Décision du 13/03/2019*
		Baux et location d'immeuble	1 € *Décision du 13/03/2019*
		Conventions de recettes	100 000 € *décision du 03/12/2012*
		Vente d'objets immobiliers	1 €
193	Dans la limite d'un seuil fixé, le conseil d'administration délègue au directeur son pouvoir de décisions	Remise gracieuse en cas de gêne du débiteur	800 €
		Remise gracieuse des intérêts moratoires	800 €
		Admission en non valeur lorsque la créance est irrécouvrable	800 €
		Rabais, remises, ristournes accordés à des fins commerciales	5 000 € *décision du 09/12/2011*
194	Dans la limite d'un seuil fixé, le conseil d'administration délègue au directeur son pouvoir de décisions	Engagement de dépense en matière d'acquisitions immobilières	1 € Décision du 13/03/2019
		Engagements de dépense pour les autres contrats	5 000 000€ hors taxe

Crous Aix-Marseille Avignon
31, avenue Jules Ferry
13621 AIX EN PROVENCE cedex 1
Tél : 04 42 16 13 13
crous-aix-marseille.fr

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous
Aix-Marseille
Avignon

Vote

Ne prend pas part au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 19

La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fabienne BLAISE

Crous Aix-Marseille Avignon
31, avenue Jules Ferry
13621 AIX EN PROVENCE cedex 1
Tél : 04 42 16 13 13
crous-aix-marseille.fr